POLYTECH TOURS
Département Aménagement

Création d'un Parc Départemental

Valorisation du Bois de Chamerolles

Chilleurs-aux-Bois - Loiret - 45

CHAUMETTE Robin

Stage de découverte

DA3 - 2011

Sous le tutorat de M. Boutet Didier

Création d'un Parc Départemental

Valorisation du Bois de Chamerolles

Chilleurs-aux-Bois - Loiret - 45

CHAUMETTE Robin

Stage de découverte

DA3 - 2011

Sous le tutorat de **M. Boutet Didier**

Avertissement

- Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.

- Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.

- Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

Remerciements

Je souhaite remercier l'ensemble des agents du service Nature. Tous m'ont accueilli à bras ouverts et n'ont pas hésité à répondre aux questions que mon projet m'a amené à leur poser.

Je tiens tout particulièrement à remercier Mmes Gérard et Favreau, respectivement directrice du Service Nature et chargée de mission ENS, qui ont facilité l'ensemble de mes démarches.

Je me dois aussi de remercier M. Degat et Mme Ducrotoy, eux aussi du Service Nature, qui ont su prendre de leur temps pour m'orienter dans mes démarches.

Je remercie également les personnes que j'ai eu l'occasion de contacter, en espérant n'oublier personne : M. Foucault, chargé de mission Patrimoine, Mme Vassal, responsable du Château de Chamerolles au Conseil Général du Loiret, Mme Bertin, de l'ONF, sans oublier les anonymes avec qui je suis entré en contact, notamment au Conservatoire Botanique.

Enfin, je remercie M. Boutet, mon tuteur, et Mme Savourey qui m'ont guidé au long de mon projet individuel.

Sommaire

Introduction **8**

Première Partie : Diagnostic **10**

Introduction 14

I. Situation géographique 16

II. Historique 18

III. Les bois de Chamerolles et leur environnement 21

IV. Le diagnostic paysager 29

V. Eléments de programme 30

Deuxième Partie : Propositions d'aménagement **32**

Introduction 36

I. Phase 1 : le gros œuvre : mobiliers et immobiliers 38

II. Phase 2 : une transition assurée par le Jardin des Senteurs 43

III. Phase 3 : et pour la suite, application d'une gestion harmonique 44

Conclusion **50**

Bibliographie **52**

Annexe **54**

Table des matières **55**

Introduction

Le château de Chamerolles a bénéficié entre 1987 et 1992 d'importants travaux qui ont permis son ouverture au public.
Dès sa conception, il a été décidé de thématiser Chamerolles sur le parfum. La forte présence d'entreprises liées à la cosmétique et aux parfums au niveau départemental, a justifié cette orientation.
Depuis, le site de Chamerolles se doit de conforter son positionnement dans ce cadre très actif aux échelles locale et régionale en matière de cosmétique et de parfumerie. La « Cosmétic Valley » regroupe près d'une centaine d'entreprises autour de projets de développement économique et de recherches scientifiques en bénéficiant de l'appui de collectivités locales. Ce pôle de compétitivité, fondé en 1994, s'est fortement développé pour devenir en quelques années le premier réseau d'entreprises de la parfumerie-cosmétique. Trois régions sont concernées : l'ensemble de la Région Centre, la Haute-Normandie avec le département de l'Eure et l'Ile de France avec le département des Yvelines.

Si le château de Chamerolles ne peut être considéré comme un véritable site historique en raison de cette histoire récente, il possède toutefois des caractéristiques importantes à prendre en compte :

- la présence de collections sur le thème du parfum, comptant quelques pièces rares et de valeur,
- un site bien restauré et esthétique et
- des jardins restitués à vocation contemplative.

Au final, le parti pris d'aménagement dont il a bénéficié lui permet de se présenter dans l'offre de loisirs culturels de groupes et de loisirs familiaux de proximité (60% de la clientèle est originaire du Loiret). Il reste que la fréquentation subit depuis quelques temps une diminution (baisse de 27% entre 2000 et 2006).

Partant de ce constat, le Conseil général souhaite réinvestir sur ce site. Le réaménagement, réalisé en 2009, de la halle dite de Bellegarde, située aux abords du château, attire déjà de nouvelles clientèles d'entreprises et conforte celle des groupes de tourisme. La création d'un parc départemental offrira une seconde vie à ce site pourtant encore très apprécié des passionnés.

Première Partie : Diagnostic

Diagnostic - Table des matières

Introduction 14

Table des figures 14

I. Situation géographique 16

II. Historique 18

III. Les bois de Chamerolles et leur environnement 21

A. Le climat local 21

B. Les sols 22

C. La zone humide de l'Œuf 23

D. Le recensement faunistique 25

E. Le patrimoine végétal actuel 25

1) Les strates basses 26

2) La strate arborée 26

3) Evolution probable des différentes formations végétales 29

IV. Le diagnostic paysager 29

A. Analyse des perceptions visuelles 29

1) externes aux Bois 29

2) à l'intérieur des Bois 29

B. Orientations et principes d'aménagement 30

1) Bois, parc, jardins et château forment un tout 30

2) Les bois et le tracé des chemins 30

V. Eléments de programme 31

Introduction

Cette première phase de l'étude du site de Chamerolles a pour objectif de mettre en évidence les exigences du site. Au travers de quelques grands axes, le but est de faire découvrir au lecteur le site, ses enjeux et d'introduire les premières orientations du programme d'aménagement qui sera proposé en seconde partie de ce document.

Dans un premier temps, nous nous réfèrerons aux situations géographiques et historiques. Viendront ensuite une analyse des Bois et de leur environnement proche. Enfin, nous réaliserons un diagnostic paysager du site.

Table des figures

Figure 1: localisation géographique du site de Chamerolles (encadré rouge) 16
Figure 2: mise en évidence de la transition Beauce/Forêt d'Orléans (géoportail modifié) 17
Figure 3: schéma de la topographie de l'environnement de Chamerolles (CG45)..... 17
Figure 4: sérigraphie du parc de Chamerolles (archive du CG45)..... 19
Figure 5: occupation historique des sols en 1810 (cadastre modifié) 20
Figure 6: occupation actuelle des sols (cadastre modifié)..... 21
Figure 7: répartition des types de sols sur la propriété de Chamerolles (géoportail modifié) 22
Figure 8: densité de la ripisylve de l'OEuf (hydro concept modifié) 23
Figure 9: distribution et occupation des sols selon le lit majeur de l'Œuf (Hydro Concept modifié).... 24
Figure 10: traces de la faune locale (terriers de renards et souille de sanglier)..... 25
Figure 11: répartition des strates arborées (cadastre modifié) 28

I. Situation géographique

Chamerolles est situé sur la commune de Chilleurs-aux-Bois, entre Orléans et Pithiviers, à la lisière Nord de la forêt d'Orléans.

La zone d'étude concerne la partie forestière du Château de Chamerolles. Celle-ci s'étend sur 45 hectares au Sud de la route départementale numéro 109 de Chilleurs-aux-Bois à Courcy-aux-Loges et à l'Ouest de la rivière l'Œuf.

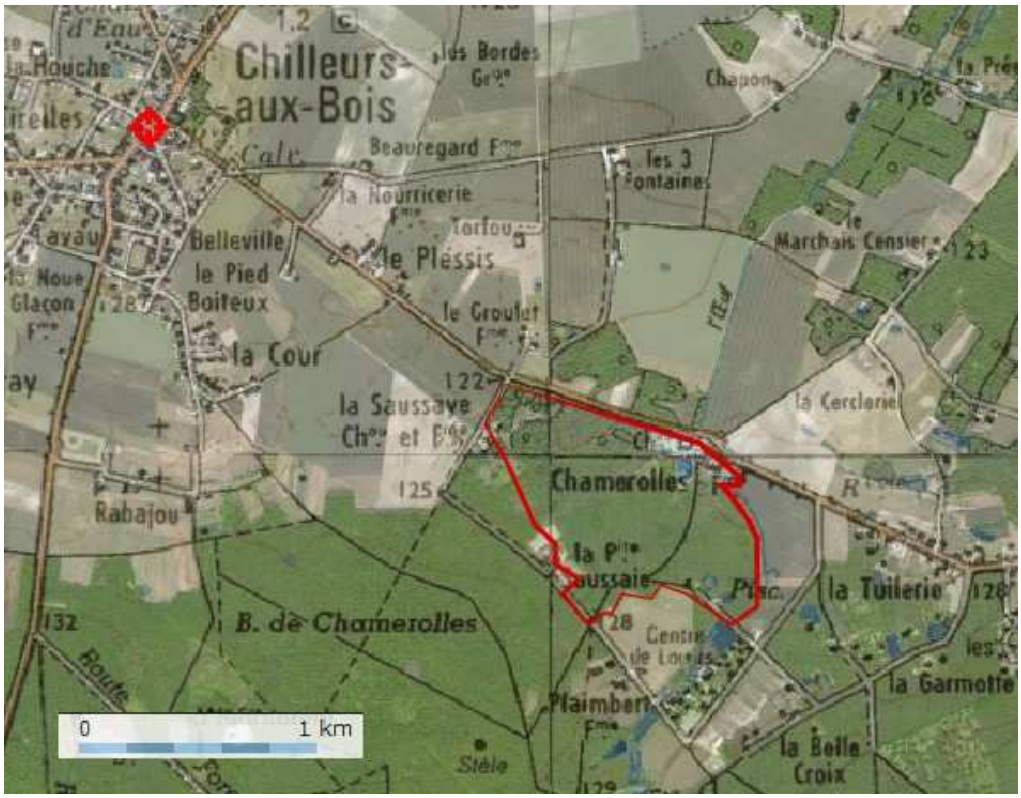

Figure 1: localisation géographique du site de Chamerolles (encadré rouge)
(géoportail modifié)

Les bois de Chamerolles marquent la transition entre la Beauce et la Forêt d'Orléans. La forêt d'Orléans est un espace naturel faisant partie de Natura 2000. C'est également une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et une zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Figure 2: mise en évidence de la transition Beauce/Forêt d'Orléans (géoportail modifié)

Situés en creux de vallon et adossé au front boisé de la forêt, le château, son parc et ses bois ne se distinguent pas depuis le territoire environnant. La pente va à l'encontre de l'ouverture visuelle des paysages de la Beauce.

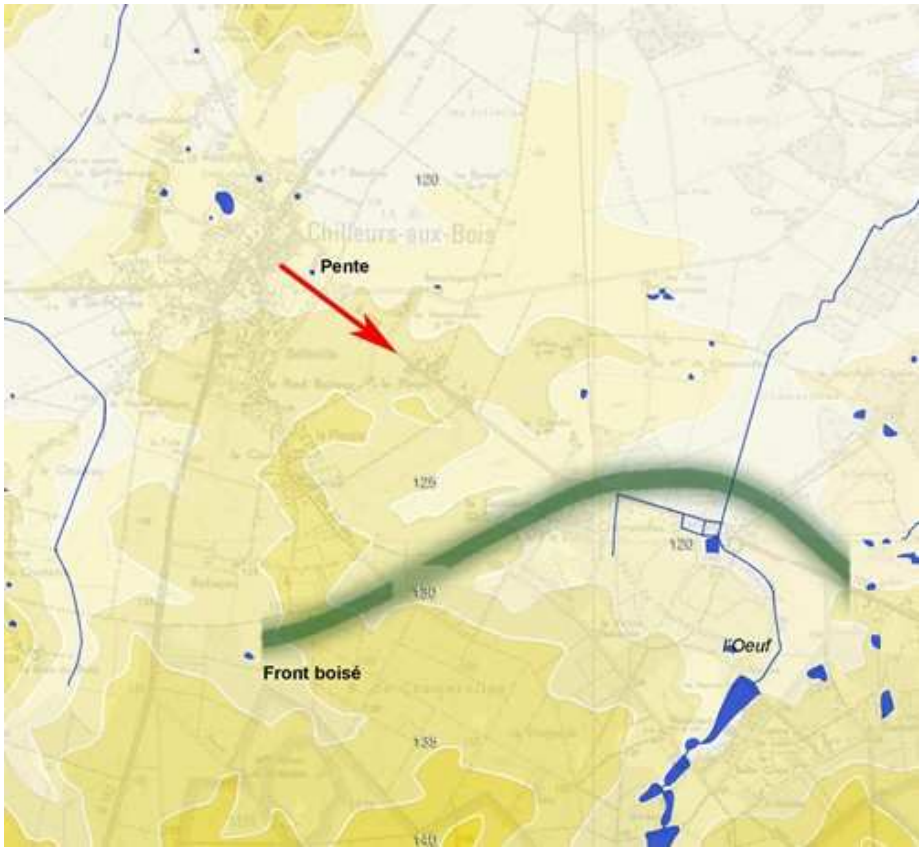

Figure 3: schéma de la topographie de l'environnement de Chamerolles (CG45)

II. Historique

Vincent Droguet, historien, écrit dans « *Chamerolles* »[1] :

« Chamerolles apparaît encore comme un château lové dans un milieu naturel où l'eau et la forêt jouent un rôle essentiel... Dans ce cadre très ouvert, la seule défense naturelle de ce site de plaine est constituée par la petite rivière de l'Œuf... côté Ouest vers Chilleurs-aux-Bois, s'étendait le jardin sur un espace presque carré… Au-delà était un bois de décoration.»

« L'acquisition de Chamerolles en 1764 par la famille Lambert allait décider d'interventions bien plus importantes et d'une nouvelle mise en valeur du château dans son environnement. (…) La volonté d'apporter au château une recomposition générale est déjà perceptible dans un projet de 1777, non réalisé et visant à remplacer l'accès ancien par une large avenue percée dans l'axe du jardin à travers les bois et rejoignant le bourg de Chilleurs-aux-Bois.»

« Cette extension importante devait amener la création d'un potager à l'Est à la hauteur de l'avant-cour, et surtout le tracé de plusieurs allées en étoile, la diagonale étant ouverte dans l'axe de la tour Nord-Ouest. Le projet, qui tendait à insérer le château au centre d'une trame d'allées et de perspectives régulières, fut contrarié par les événements de la Révolution.»

« Ainsi vit-on la façade externe de l'aile Sud s'ouvrir largement vers l'extérieur, c'est-à-dire vers la pièce d'eau du Miroir. (…) souci d'ouvrir le bâtiment vers un parc en cours de réaménagement.»

Pour un historique plus approfondi, l'ouvrage de Messieurs L. Guérin et J. Raunet [2], *« Chamerolles d'un seigneur à l'autre »*, retrace les grandes périodes de la vie de Chamerolles et de son environnement depuis les premiers écrits retrouvés, datant de 1190, à l'acquisition par le Conseil Général, en 1987, du château de Chamerolles et de son bois, pour 1 franc symbolique à la ville de Paris.

Sur le plan ci-après :

---

[1] DROGUET, Vincent. Chamerolles. Orléans : Conseil général du Loiret et Les Editions Spirales, 1992. p.9-47.

[2] GUERIN, Louis, RAUNET, Jacques. Chamerolles : d'un seigneur à l'autre. Pithiviers : Courrier du Loiret avec le concours du Conseil Général du Loiret, 1987. 144p.

- deux zones boisées apparaissent dont l'une est considérée comme un parc,
- tout au long de la rivière de l'Œuf se trouvent des marais, et
- des chemins partant des jardins traversent le parc.

Figure 4: sérigraphie du parc de Chamerolles (archive du CG45)

La zone appartient, depuis son acquisition en 1987, au Département du Loiret (Conseil Général du Loiret).

Le cadastre napoléonien permet d'identifier la nature des parcelles en 1810. Les terres sont majoritaires. Nous retrouvons deux zones de bois ainsi que le chemin partant du jardin. Il apparaît également des prés et trois petites mares.

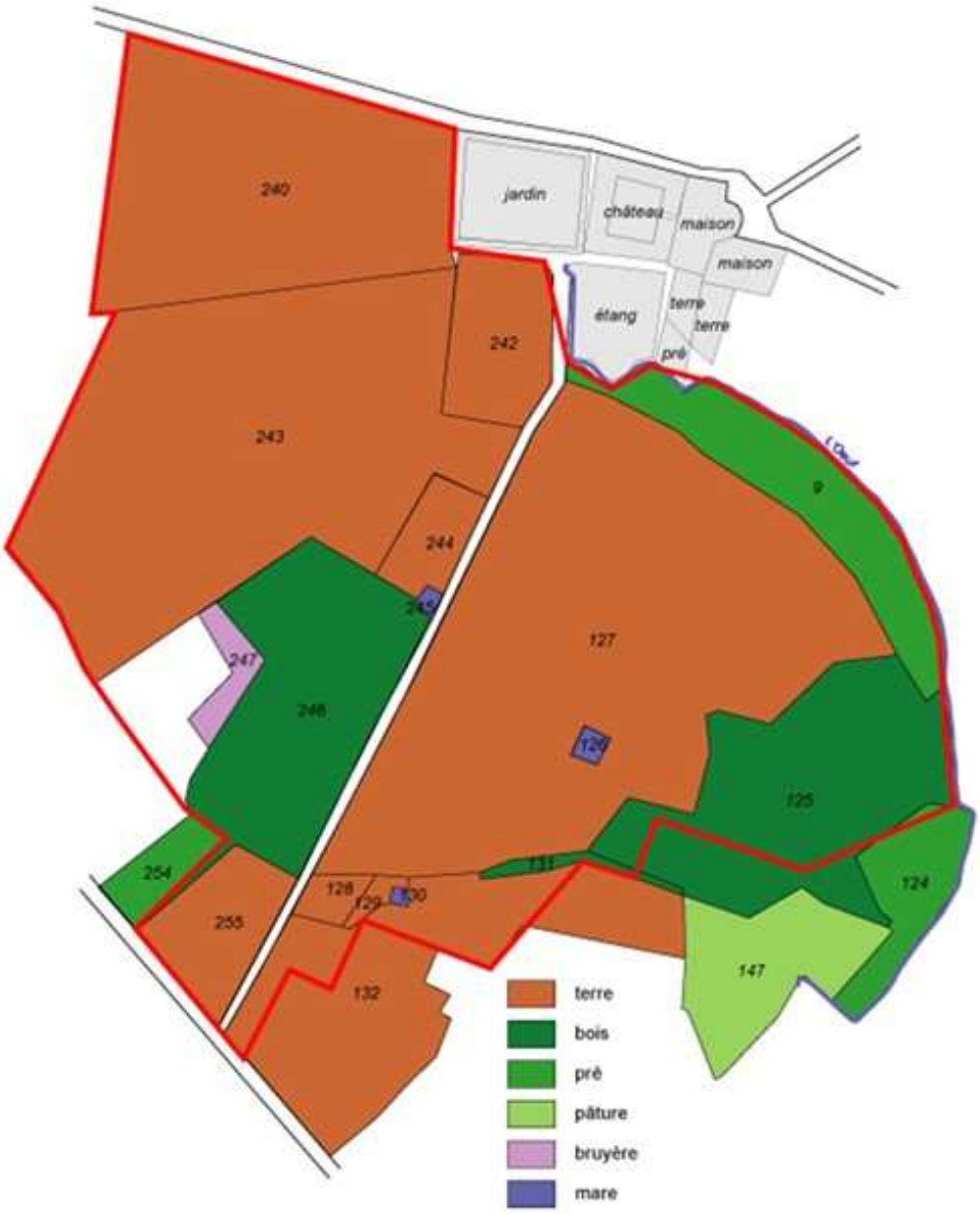

Figure 5: occupation historique des sols en 1810 **(cadastre modifié)**

Aujourd'hui, les parcelles cadastrales sont au nombre de trois, avec en majorité des bois recouverts de taillis simples (40ha) et une parcelle de landes (5ha).

Les terres ont disparu tout comme le chemin, les prés et les mares. Cependant, le parc est resté très humide.

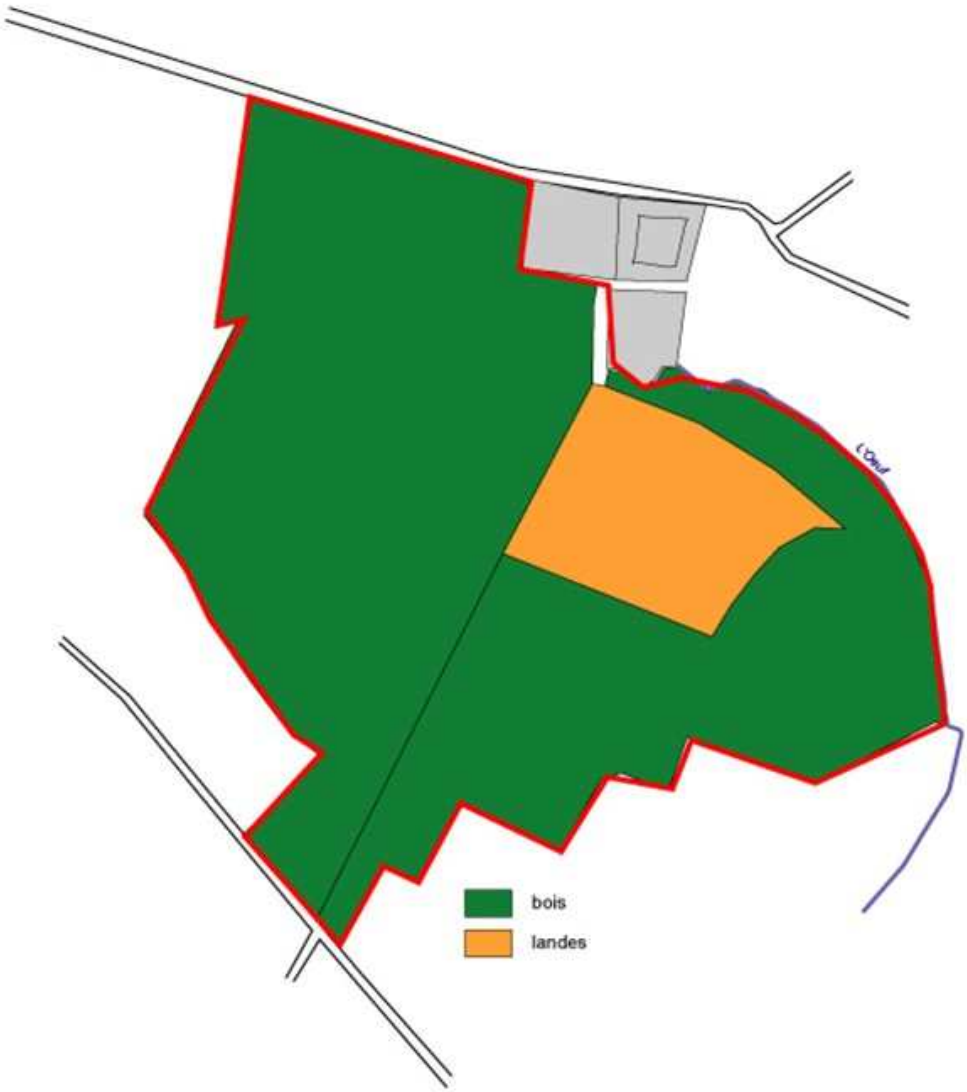

Figure 6: occupation actuelle des sols (cadastre modifié)

III. Les bois de Chamerolles et leur environnement

A. Le climat local

Le climat local est de type semi-océanique selon la carte établie par Météo France.

La température maximale enregistrée à Bricy est de +37,3°C (en août 1990). La température minimale enregistrée à Bricy est de -17,1°C (en janvier 1985).

Les précipitations, bien que peu élevées, sont bien réparties tous les mois de l'année. Les températures évoluent régulièrement sans à-coup ni excès.

Globalement, le climat n'est ici pas un facteur contraignant.

B. Les sols

Le domaine de Chamerolles se situe à la limite d'affleurement des calcaires de Pithiviers qui sont recouverts par les sables et marnes de l'Orléanais.

Ainsi, on retrouve trois types d'affleurements :

- **Alluvions récentes et colluvions** (côté Est du boisement) : dépôts argilo-limoneux de crue, passant à un limon de ruissellement sur les rivières secondaires.
- **Sables superficiels et sables roux** recouvrant les sables et argiles de Sologne. Ce sont des sables lessivés, pauvres en argiles.
- **Sables et marnes de l'Orléanais** (moitié Ouest du site) : sables de plusieurs mètres d'épaisseur qui peuvent être séparés en couche par des lentilles d'argiles bleues à bleu ocre. Ces sols, avec une forte présence de sables, sont relativement pauvres, acides et avec une faible rétention d'eau.

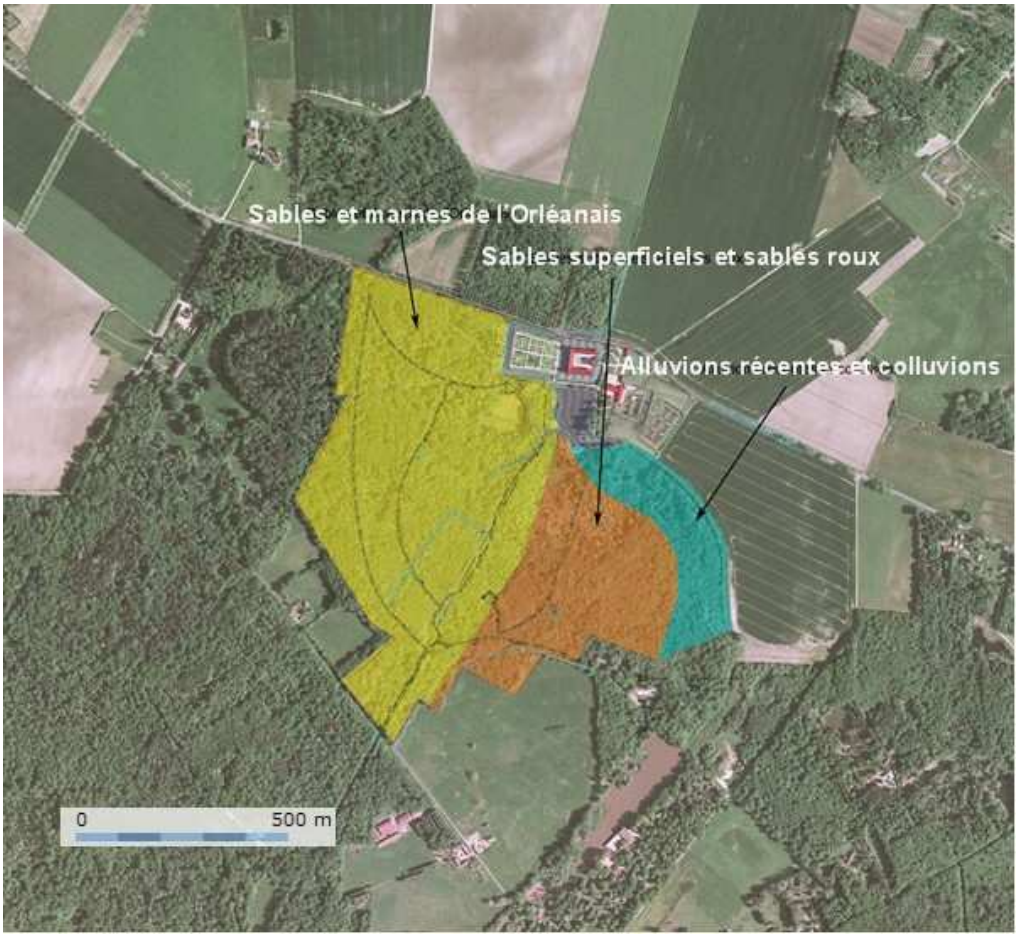

Figure 7: répartition des types de sols sur la propriété de Chamerolles (géoportail modifié)

Le second facteur caractéristique de ces sols est la présence de couches argileuses. Suivant leur épaisseur, leur profondeur et leur imperméabilité, elles

régulent la quantité et la hauteur de l'eau dans le sol. Ainsi, lorsque ces couches sont imperméables et peu profondes, elles sont responsables d'hydromorphie temporaire ou permanente.

Ce phénomène est relativement important sur le site et est amplifié par la faible pente qui favorise la stagnation de l'eau. De ce fait, un réseau de fossés a été réalisé afin de favoriser l'évacuation des eaux de surface. Son entretien n'a pas été réalisé sur la totalité du boisement et une partie de ces fossés n'est plus fonctionnelle. De ce fait, suivant la nature du sol, les espèces végétales adaptées sont très différentes.

C. La zone humide de l'Œuf

L'Œuf est un affluent de la rivière Essonne. Il circule au travers du bois de Chamerolles et en représente sa limite Est. Ce cours d'eau contribue à la diversité paysagère et biologique du site en proposant une zone humide.

Cette zone humide est caractérisée par une faune et une flore propres ; à protéger.

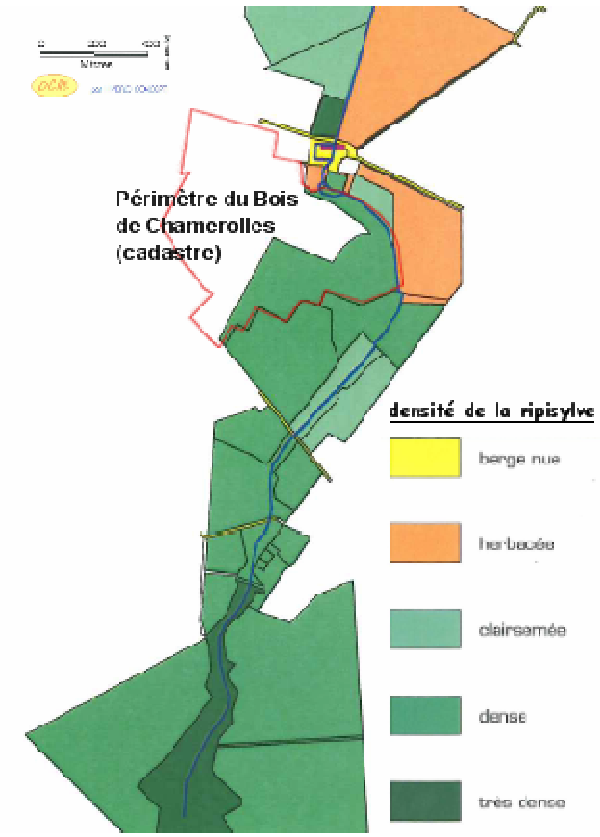

Figure 8: densité de la ripisylve de l'Œuf
(hydro concept modifié)

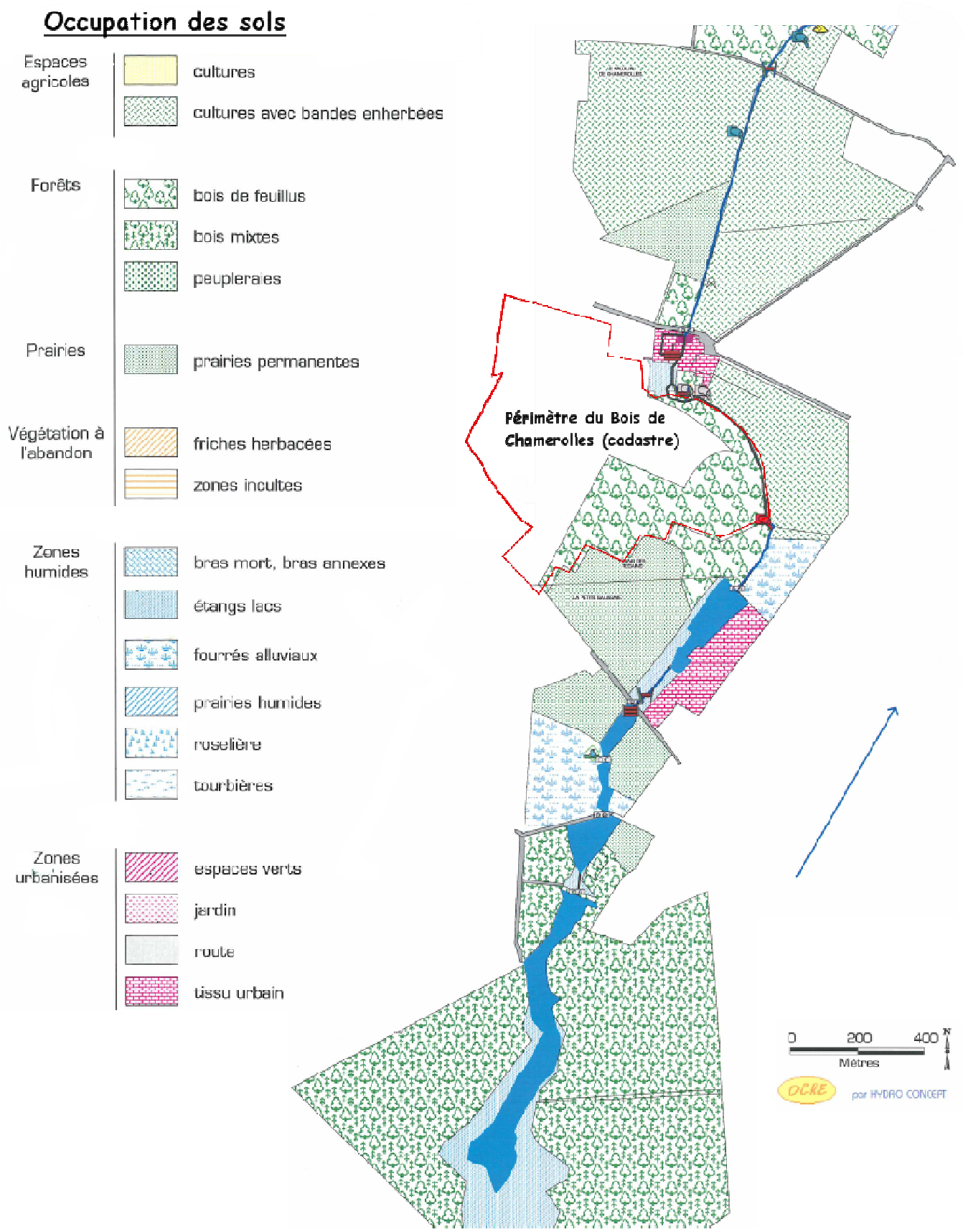

Figure 9: distribution et occupation des sols selon le lit majeur de l'Œuf **(Hydro Concept modifié)**

D. Le recensement faunistique

La faune présente sur le site a principalement été observée indirectement par les traces présentes. Ainsi, tous les grands mammifères sauvages sont présents: cerfs, sangliers et chevreuils. Les cerfs et les chevreuils endommagent des jeunes régénérations en frottant leurs bois et en consommant des jeunes pousses. Ces dégâts ont actuellement peu d'impact. Cependant, dans le cas où des plantations seraient réalisées, la mise en place de protection des jeunes plants sera nécessaire.

Des terriers de renards, au Sud du boisement, sont fréquentés et une portée a vu le jour en 2006. Il semble que ces terriers ont été en partie anciennement fréquentés par des blaireaux mais aucune trace récente n'a été observée.

Figure 10: traces de la faune locale (terriers de renards et souille de sanglier)

Enfin, lièvres, fouines, martres, écureuils et autres petits rongeurs sont aussi présents mais ils restent très discrets.

Le long de l'Œuf sont présents de nombreux ragondins et probablement des rats musqués. Ces derniers partagent leur milieu avec des colverts et des poules d'eau. Deux héronnières utilisées sont présentes au Nord-Est du boisement. Ces oiseaux sont accompagnés d'espèces communes à la région.

E. Le patrimoine végétal actuel

Le boisement de Chamerolles est principalement d'origine naturelle. Il s'est probablement installé progressivement après l'abandon des terres agricoles. Etant donné que cette reconquête a été progressive, les peuplements actuels sont à des stades d'évolution différents.

La diversité présente est le résultat de plusieurs facteurs :

- l'environnement proche lors de l'arrêt de l'exploitation (essences présentes, type d'exploitation, présence ou absence de peuplement à proximité, …),
- âge du peuplement (date d'abandon de l'activité agricole),
- la nature du sol, et
- les interventions humaines réalisées.

1) Les strates basses

Les strates arbustives et herbacées sont très pauvres du fait de la fermeture du milieu par la strate arborée. Cette végétation basse se retrouve disséminée par taches sur l'ensemble du boisement.

Les espèces arbustives les mieux représentées sont le Prunellier et l'Aubépine. Les autres essences relativement présentent sont le Groseillier et le Lierre. Enfin, très ponctuellement, nous rencontrons du Houx, du Noisetier, du Cornouiller… L'ensemble de ces arbustes se développe uniquement sur des sols non hydromorphes.

La strate herbacée est, quand à elle, absente sur près des deux tiers du boisement. Nous noterons toutefois la présence d'espèces caractéristiques comme la Molinie pour les sols humides,… A l'opposé, on retrouve sur sol filtrant de la Fougère Aigle en accompagnement du Bouleau et des taches de Muguet sous les Robiniers-faux-Acacias.

Sur les zones récemment ouvertes par l'homme des colonies d'Orties se sont développées et couvrent la totalité du milieu (indicatrices d'un sol azoté).

Ponctuellement quelques fleurs annuelles ont été observées comme des Violettes, des Boutons d'or, des Primevères,…

2) La strate arborée

Les 22 essences détectées recouvrent la quasi-totalité du boisement. Elles sont caractéristiques d'un jeune peuplement naturel et sont accentuées par l'introduction d'essences par l'homme. Cependant, cette diversité va rapidement diminuer dans le temps, du fait que plusieurs espèces ne sont représentées que par quelques sujets (essences secondaires de milieux ouverts ou introduites).

Cette forêt étant relativement jeune, les peuplements définitifs ne sont pas installés sur plus de la moitié du boisement. Ainsi, sur ces zones, nous sommes en phase poste pionnière ou sur des peuplements « dégradés » par l'homme.

Nous retrouvons dans l’ensemble du parc :

- des chênaies
- des peupleraies
- des charmeraies
- des frênaies
- des robineraies
- des boulaies (trop ponctuelles pour apparaître sur la carte ci-contre)
- des aulnaies-peupleraies
- des zones de régénérations à l’Ouest
- des chablis
- des peuplements mélangés

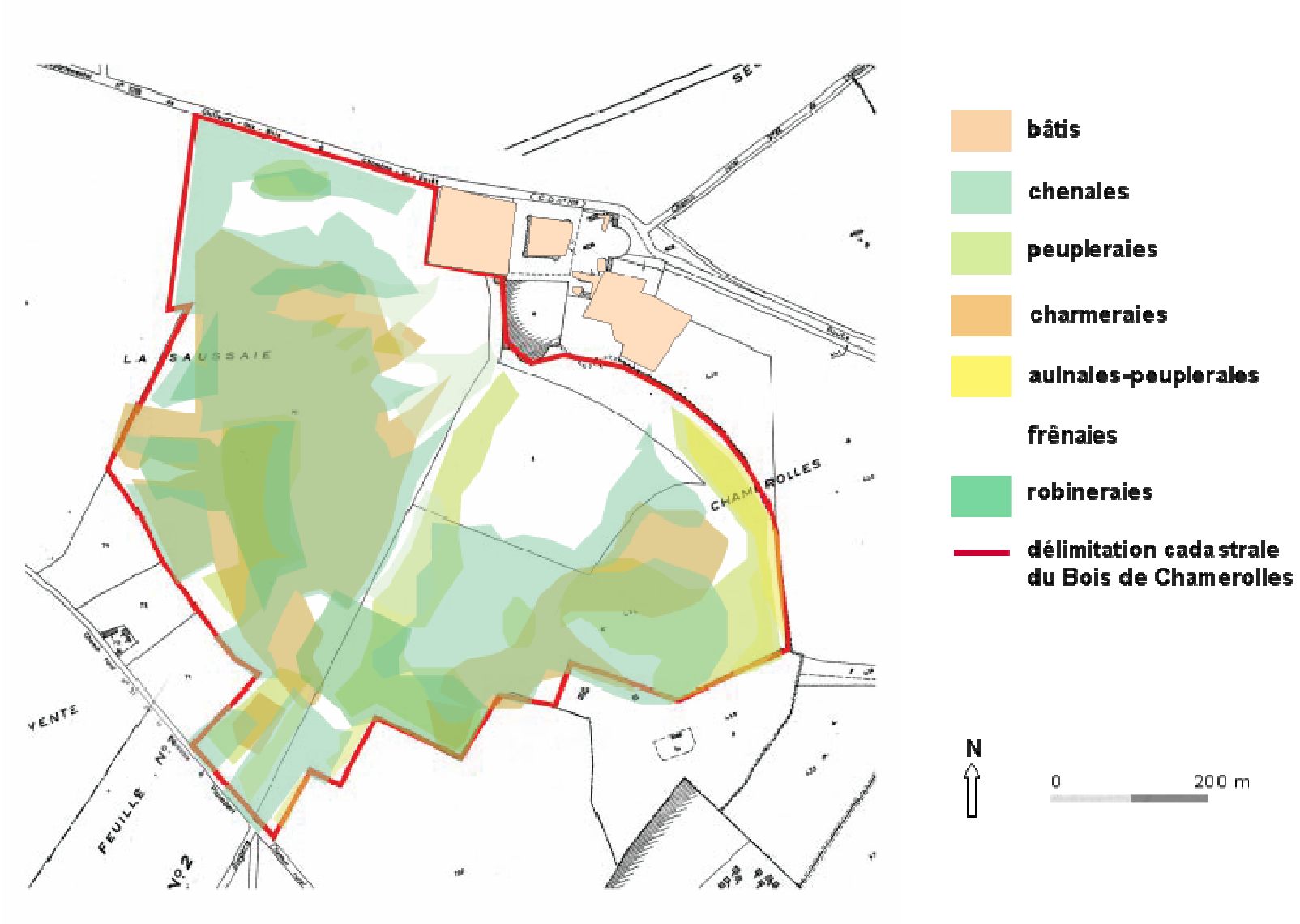

Figure 11: répartition des strates arborées (cadastre modifié)

3) Evolution probable des différentes formations végétales

En l'état actuel, une fermeture progressive du milieu est plus que probable. Elle entraînerait une disparition des strates basses et une baisse de la diversité ; ce qui induirait un appauvrissement de la faune.

Pour assurer une pérennité au site, le choix d'une orientation du boisement devra être réalisée. Elle devra passer par :

- une diversité faune et flore,
- une diversité des âges,
- une évolution naturelle,
- une ouverture du milieu,
- un peuplement mélangé,
- une futée jardinée et
- une gestion durable.

IV. Le diagnostic paysager

A. Analyse des perceptions visuelles

1) externes aux Bois

Le château, ses jardins, son parc et ses bois sont très peu visibles depuis le territoire environnant.

Au Nord de ce territoire, depuis des petites routes, de belles vues s'ouvrent sur le château, cependant, les voies sont très peu empruntées.

2) à l'intérieur des Bois

Dans l'ensemble, on perçoit les bois comme un ensemble homogène. Cependant, à l'intérieur, on distingue différents sous ensembles :

- des zones impénétrables mais lumineuses où de nombreux troncs d'arbres tombés gênent le passage,
- une zone arbustive, difficilement pénétrable et sombre,
- une zone humide en bordure de l'Œuf, et
- la zone de transition, plus ou moins « douce », avec les jardins du château.

B. Orientations et principes d'aménagement

1) Bois, parc, jardins et château forment un tout

L'aménagement des bois doit permettre de mieux mettre en valeur le château, de l'inscrire dans son territoire. La présence du château doit profiter au projet d'aménagement des bois.

Les Bois / parc, jardins et château doivent être séparés ; l'entrée pour le château et les jardins est payante. Ce n'est pas la vocation d'un parc départemental.

Dans la mesure du possible, les ouvertures visuelles devront être maintenues.

2) Les bois et le tracé des chemins

Les bois sont, pour l'essentiel, d'anciennes terres agricoles qui se sont boisées spontanément. Dans le cadre du projet d'aménagement, le tracé des chemins ne se réfèrera donc pas à une période précise de l'histoire de l'art des jardins. Il sera en revanche judicieux de reprendre les quelques tracés qui existent déjà au sein du bois.

V. Eléments de programme

De ce diagnostic, ressortent quelques idées forces, qui devront alimenter mes propositions d'aménagement. En voici une liste, non-exhaustive :

- agrandir les clairières du parc du château,
- positionner au moins deux zones de stationnement :
  - ✓ au Nord : une extension du parking actuel avec un passage au dessus de l'Œuf.
  - ✓ à l'Ouest : une zone de stationnement propre au Bois de Chamerolles.
- utiliser les bois dans le cadre de promenades pédagogiques sur la connaissance des milieux naturels de Chamerolles.

Deuxième Partie : Propositions d'aménagement

Propositions d'aménagement - Table des matières

Introduction....36

Table des illustrations....36

I. Phase 1 : le gros œuvre : mobiliers et immobiliers....38

A. Installation d'une clôture....38

B. Création de sentiers pédestres....39

C. Création d'un chemin pour promenade en calèche....40

D. Pose de panneaux d'accueil, de pupitres pédagogiques et de panneaux botaniques....40

E. Aménagement d'une aire de pique nique....41

F. Création de parkings pour véhicules à moteur....41

II. Phase 2 : une transition assurée par le Jardin des Senteurs....43

III. Phase 3 : et pour la suite, application d'une gestion harmonique....44

A. La gestion des prairies....44

B. La gestion du milieu humide....45

C. La gestion des bois....45

Introduction

L'aménagement du Parc Départemental du Château de Chamerolles a pour but de mettre en valeur le Bois, mais également l'ensemble du site qu'il compose avec le château et son jardin Renaissance.

La mise en valeur de ce site permettra l'accès libre au public dans le Bois de Chamerolles, mais aussi la valorisation du château et de son parc paysager grâce à la venue de touristes, visiteurs et randonneurs du Parc Départemental.

Les travaux d'aménagement du parc mèneront à la création d'une clôture, séparant d'une part le château et son parc paysager (payants) et d'autre part le parc forestier (à vocation gratuite), de sentiers pédestres, d'une aire de pique-nique et d'un parking pour véhicules à moteur. La politique du Département du Loiret étant en faveur d'une éducation de la population en matière de développement durable et d'environnement, la fourniture et la pose de panneaux d'accueil, de pupitres pédagogiques et de panneaux botaniques seront prévues. L'ensemble de ces travaux sera mené une fois terminée la mise en sécurité du site assurée par un débardage des troncs et des souches faisant suite aux événements climatiques de ces dernières années (tempête de 1999, canicules,…).

Table des illustrations

Photo 1: clôtures du jardin Renaissance à reprendre 38
Photo 2: exemple de passerelle à mettre en place au dessus de l'Œuf 39
Photo 3: kiosque végétalisé pouvant servir de modèle pour la billetterie 42
Figure 12: exemple de panneau d'accueil en accord avec la charte graphique du Conseil Général 40
Figure 13: état actuel du site de Chamerolles 47
Figure 14: état potentiel après mise en place des aménagements proposés 48

I. Phase 1 : le gros œuvre : mobiliers et immobiliers

A. Installation d'une clôture

Une clôture sera installée autour de l'ensemble composé du Château, de ses dépendances et de son jardin afin de le séparer du Parc Départemental.

Cet équipement vise à séparer deux sites à statuts différents : le domaine du château dont la gestion obéit à des horaires d'ouverture et de fermeture, et dont l'entrée est payante, et le parc départemental dont l'accès au public sera libre et gratuit.

Ces clôtures devront se fondre dans le paysage. Il n'est pas question ici de fermer le site mais de simplement le partitionner. A cette fin, les clôtures reprendront le style du mobilier présent au sein du jardin Renaissance.

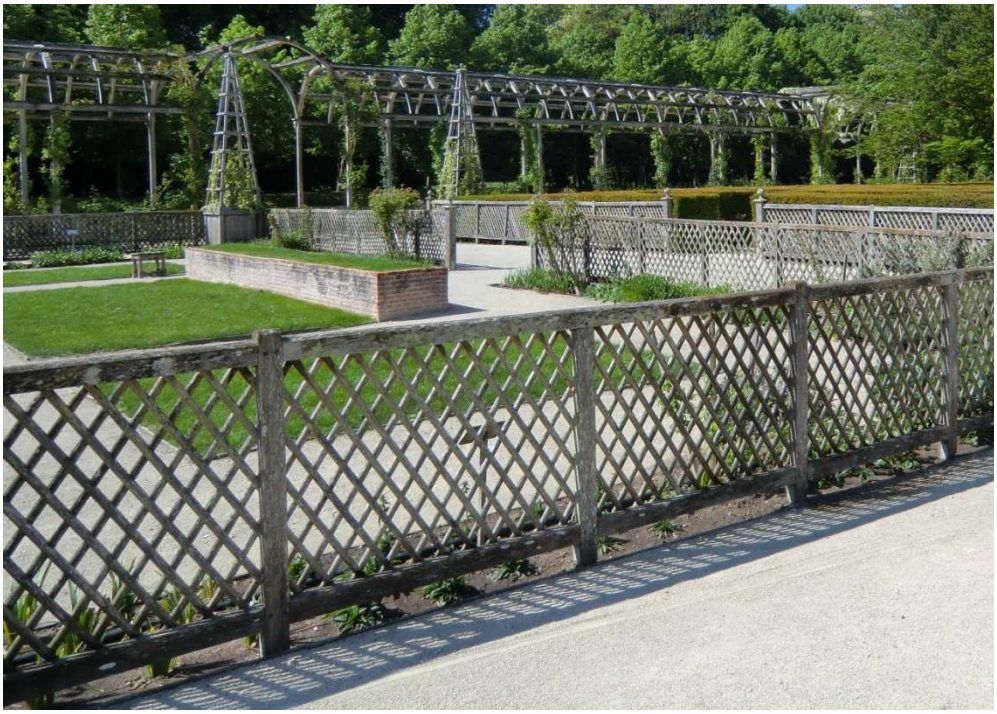

Photo 1: clôtures du jardin Renaissance à reprendre

Le passage entre le parc départemental et le domaine du château pourra se faire par un ou plusieurs portails ouverts lors d'animations organisées par le gestionnaire du château. Là encore, ces portails reprendront le style de ceux déjà présents sur le site, en bois.

B. Création de sentiers pédestres

Des sentiers pédestres seront ouverts à l'intérieur du parc. Ils réutiliseront en partie des itinéraires existants ou ayant existé. Le déclassement du site « classé boisé » lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) devrait faciliter les choses. Les départs et les arrivées se feront à partir du parking existant (celui du château) après installation d'une passerelle sur la rivière l'Œuf, et d'un parking à aménager en bordure du parc (cf. I.F).

Photo 2: exemple de passerelle à mettre en place au dessus de l'Œuf

Ces sentiers présenteront au public la diversité des formations végétales du site. En accord avec le « Cahier des Clauses Techniques Particulières » (CCTP) du Département du Loiret en matière de Parcs Départementaux, ils seront en terrain stabilisé de 1,50 m de large créés par décapage de la terre végétale sur une épaisseur de 10 cm, compactage du fond, et mise en place de sable de Loire sur 10 cm. Ces sentiers seront dés lors accessible aux personnes à mobilité réduite.

Proposer un parcours sportif au sein du parc saurait être apprécié du public. De nombreux coureurs apprécient la forêt d'Orléans et son calme. Sa proximité avec le site de Chamerolles pourrait induire une dynamique au sein

du site. Il s'agirait alors de créer un circuit combinant l'esthétisme du site et la difficulté de certains passages pour répondre aux exigences des sportifs les plus aguerris.

C. Création d'un chemin pour promenade en calèche

A la demande du gestionnaire du Château, un chemin de 3 m de large sera ouvert à l'intérieur du parc afin de permettre des promenades en calèche avec départ et arrivée au château Il permettra au public d'apprécier le calme de la forêt ainsi que les vues sur le château. Ces promenades commencées dans l'enceinte du château, et se poursuivant dans le parc forestier pourraient durer une demi-heure.

D. Pose de panneaux d'accueil, de pupitres pédagogiques et de panneaux botaniques

Des panneaux d'accueil et d'information seront mis en place à proximité des emplacements de parking et viseront à informer le public des aménagements mis à leur disposition.

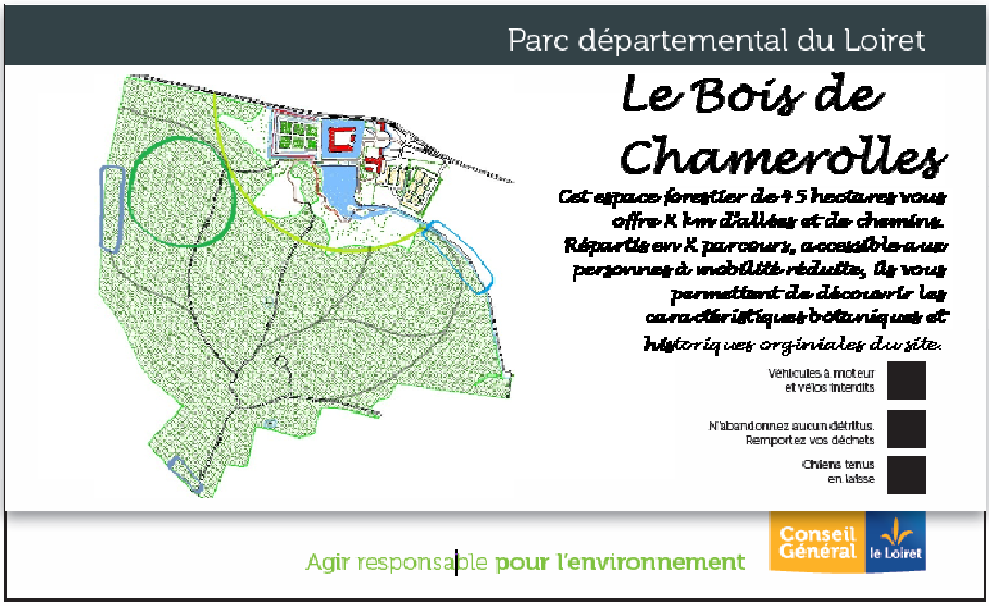

Figure 12: exemple de panneau d'accueil en accord avec la charte graphique du Conseil Général

Des pupitres pédagogiques seront implantés le long des chemins pédestres. Ces panneaux présenteront des textes ainsi que des dessins relatifs aux essences et peuplements forestiers.

Des panneaux botaniques présenteront les principales essences forestières rencontrées dans le parc départemental : description botanique et présentation des différents usages ; descriptif plus approfondi des espèces. Ces panneaux viseront à enrichir les connaissances du public et répondront à leur curiosité. C'est pourquoi, au préalable, un recensement précis des espèces végétales devra être réalisé.

L'ensemble de ces tables d'informations devront répondre à la charte graphique du Conseil Général du Loiret.

E. Aménagement d'une aire de pique nique

L'aire de pique-nique se trouvera à proximité d'un parking pour permettre sa facilité d'accès (cf. I.F).

Des tables-bancs ainsi que des poubelles seront mises à disposition des usagers. Au sein du parc, aucun mobilier autre que les pupitres et panneaux ne seront mis en place. La présence de poubelles incitant, à mes yeux, le public à laisser leur détritus aux alentours. Préférer marquer par l'absence de tel mobilier invite les individus à conserver leur détritus avec eux.

A noter qu'à la belle saison, les visiteurs du château ont à leur disposition une aire de pique-nique couverte.

F. Création de parkings pour véhicules à moteur

Des emplacements de parking seront créés à la périphérie du parc afin de permettre le stationnement en libre accès des véhicules pendant et en dehors des heures d'ouverture du Château.

Un se situera à proximité du futur Jardin des Senteurs, au niveau de l'ancien lieu-dit « la Saussaie ». Il comportera une quarantaine de places. Cette première zone de stationnement permettra au public de se garer à proximité du Jardin des Senteurs et des entrées Ouest du parc sans passer par le château. Les personnes souhaitant également visiter le château, pourront le rejoindre via sa façade Ouest. Une billetterie devra être mise en place à ce niveau pour répondre aux exigences de non gratuité du Château, de sa Promenade des Parfums et de son jardin Renaissance.

Photo 3: kiosque végétalisé pouvant servir de modèle pour la billetterie (devra être fermé pour assurer un certain confort)

Un second parking, ou tout du moins une aire de stationnement, sera créé à l'extrémité Sud du parc, le long de la voie de circulation. Il comportera entre 5 et 8 places. Cette seconde zone de stationnement sera privilégiée pour les sportifs et promeneurs ne souhaitant pas prendre part aux festivités du château. Sa localisation plus « intime » sera appréciée par ce public.

Les départs des chemins seront protégés de la pénétration des véhicules par la mise en place de barrières et/ou de plots anti-stationnement.

II. Phase 2 : une transition assurée par le Jardin des senteurs

Afin de renforcer la thématique développée dans les intérieurs du château et décidée par le Conseil Général du Loiret dès la reprise de Chamerolles en 1987, il semble intéressant de donner un prolongement à la Promenade des Parfums dans les extérieurs du site. Ainsi, développer un jardin sur le thème des senteurs offrirait aux visiteurs une découverte olfactive permettant une meilleure compréhension de la Promenade des parfums. Un tel concept est rare en France : aucun autre musée sur le parfum ne propose un tel espace. Ainsi, au regard de l'attractivité que représente à l'heure actuelle la connaissance des fleurs et des plantes, ce jardin constituerait un vecteur de développement intéressant pour Chamerolles, et le Département du Loiret

Ce jardin, à but ludique plus que contemplatif, accueillera un public novice ou expérimenté dans l'art des parfums. Les espèces végétales présentées devront répondre à la curiosité du public, que ce soit en termes de couleur ou d'odeur. Les espèces seront choisies pour leur vertu ou leur importance dans la confection des parfums. Nous retrouverons des espèces telles la Lavande, la Bergamote, le Chèvrefeuille,…

Pour veiller aux besoins de chacune de ces espèces, il sera privilégié de les présenter en pot. Ce parti pris permettra tout d'abord d'assurer un suivi de chaque espèce au cas par cas ; les conditions de développement les plus favorables n'étant pas les mêmes pour l'ensemble des espèces végétales qui seront proposées. Mais il permettra aussi, toujours dans cette optique d'optimisation des conditions de développement, de déplacer les espèces végétales les plus sensibles sous une serre annexe, également ouverte au public, qui les protègera des événements météorologiques tels des températures trop basses. Cette serre pourra être végétalisée de sorte à se fondre au mieux dans l'environnement forestier. Enfin, cette présentation en pots, permettra d'offrir au public un jardin en constance évolution : les espèces végétales bien que, pour la plupart, les mêmes d'une année à l'autre participeront à différents tableaux ce qui offrira une dynamique à ce nouvel espace.

Il sera situé entre le parking Ouest et le Jardin Renaissance. Il n'est pas question de couper des arbres pour en couper, or cette zone est l'une des plus

touchées par les événements climatiques de ces dernières années. La mise en sécurité du site entraînera une ouverture de cet espace et c'est alors entre les arbres les plus « vigoureux » (je n'exclue pas le besoin d'effectuer un dépressage mais, s'il n'est pas possible de contourner l'option « coupe », je souhaiterais privilégier des coupes qui participeraient à la filière bois) et sous couvert de leur végétation que se tiendra le Jardin des Senteurs. En plus d'assurer une transition physique entre le jardin du château et le bois à proprement parler, il sera une réelle invitation au parcours du Parc Départemental. Déjà ici, nous trouverons des panneaux d'informations et des pupitres pédagogiques ; en lien et avec la Promenade des Parfums proposée par le musée du château et avec le Parc Départemental qui aura pour vocation une formation à la protection du milieu forestier et, plus globalement, de la biodiversité.

III. Phase 3 : et pour la suite, application d'une gestion harmonique

A. La gestion des prairies

En plus des clairières attenantes au château, le site présente, en lisière du bois de belles prairies. Ces zones méritent une intention particulière dans la mesure où elles présentent une dynamique végétale en faveur de la biodiversité.

Les prairies sont totalement dépendantes de l'action de l'homme et si ici elles ne sont pas maintenues par le pâturage, il faudra veiller à leur entretien par fauchage. La fauche a pour résultat la modification de la diversité des espèces présentes. Il est important de s'assurer que les coupes n'altéreront pas la reproduction par graines des fleurs. Il semblerait qu'il ne faille pas intervenir plus de deux fois l'an.

Cette démarche a deux objectifs principaux : un écologique, l'autre étant une recherche de l'esthétique. En termes d'écologie, le maintien de zones en prairies offre une diversité floristique à même de satisfaire l'accueil d'insectes qui participeront eux-mêmes à la chaîne alimentaire en offrant un approvisionnement aux oiseaux insectivores. Mais l'objectif premier reste d'offrir aux usagers une promenade agréable présentant des ambiances diverses auxquelles participent finalement la faune et la flore.

La gestion par fauche a l'avantage sur la tonte de se pratiquer moins souvent ce qui limite les coûts. Le foin produit pourra être utilisé par le gestionnaire du château pour nourrir les chevaux de son écurie.

Le déclenchement de la fauche se fera en fonction de l'état de la prairie et de la maturité de la flore. Une fauche bisannuelle pourrait se révéler intéressante dans la mesure où elle permettrait une double floraison (fauche en mai/juin et août/septembre).

En revanche, il est primordial de maintenir des zones refuges. D'une part en lisière du bois afin d'assurer une transition entre ces milieux par un ourlet d'herbacées. D'autre part au sein des prairies afin de permettre aux insectes présents d'achever leurs cycles.

B. La gestion du milieu humide

Sont considérés ici la zone humide de l'Œuf ainsi que le Miroir d'Eau bien que n'appartenant pas à proprement parler au Parc Départemental ; il est situé au sein du parc du Château. Ces espaces sont des habitats très intéressants pour leur richesse et dans la mesure où ils accueillent la nidification d'oiseaux. C'est d'ailleurs pourquoi seule une portion minime de cette zone sera desservie par un sentier. La présence de l'homme y étant fortement déconseillée mais la formation du public le demandant, un aménagement léger sera réalisé aux abords de l'Œuf de sorte à présenter les enjeux des zones humides et quelques unes des espèces caractéristiques via les pupitres et autres panneaux d'informations.

La gestion de cette zone humide passera évidemment par le maintien écologique des berges, mais également par la surveillance, si non l'implantation, de poissons phytophiles. Ces actions passeront par la restauration des conditions d'humidité et la maîtrise de la végétation. Il faudra également surveiller la ripisylve.

C. La gestion des bois

Le Bois de Chamerolles comprend différentes formations végétales présentant une physionomie relativement homogène due à la dominance d'arbres comme le Chêne, le Charme ou encore le Hêtre. Comme nous l'avons vu, la reforestation a été spontanée ; sans intervention de l'homme. Les bois

n'ont connu aucun travail officiel de coupe, ce qui en fait un terrain privilégié pour une pratique raisonnée de mise en valeur. Il s'agit aujourd'hui d'assurer au bois une gestion maîtrisée, en accord avec son évolution naturelle et la vocation d'accueil du public. L'ouverture et/ou l'élargissement des sentiers mèneront à des travaux d'éclaircissage des boisements. Il sera intéressant d'étendre ces travaux de sorte à offrir une mise en lumière de certains espaces du sous-bois. Cet apport de lumière pourra participer à un développement des cortèges végétaux ; une telle opportunité devra être surveillée de sorte à garantir la mise à jour des pupitres pédagogiques proposés au public. Il va vivre pendant des années les différentes phases de développement du site, chaque étape méritant d'être mise en valeur. La forêt n'est pas un milieu statique, sa connaissance ne doit pas l'être non plus. Pour répondre aux conditions de bon développement du milieu forestier, et à l'accueil du public, un boisement mixte composé à la fois de vieux arbres et de taillis assez transparents sera défini.

Enfin, la proximité de la forêt d'Orléans assure une connexion avec la dynamique naturelle ; dynamique dont il faudra également savoir tirer parti.

Suivent les représentations actuelle et proposée du site de Chamerolles.

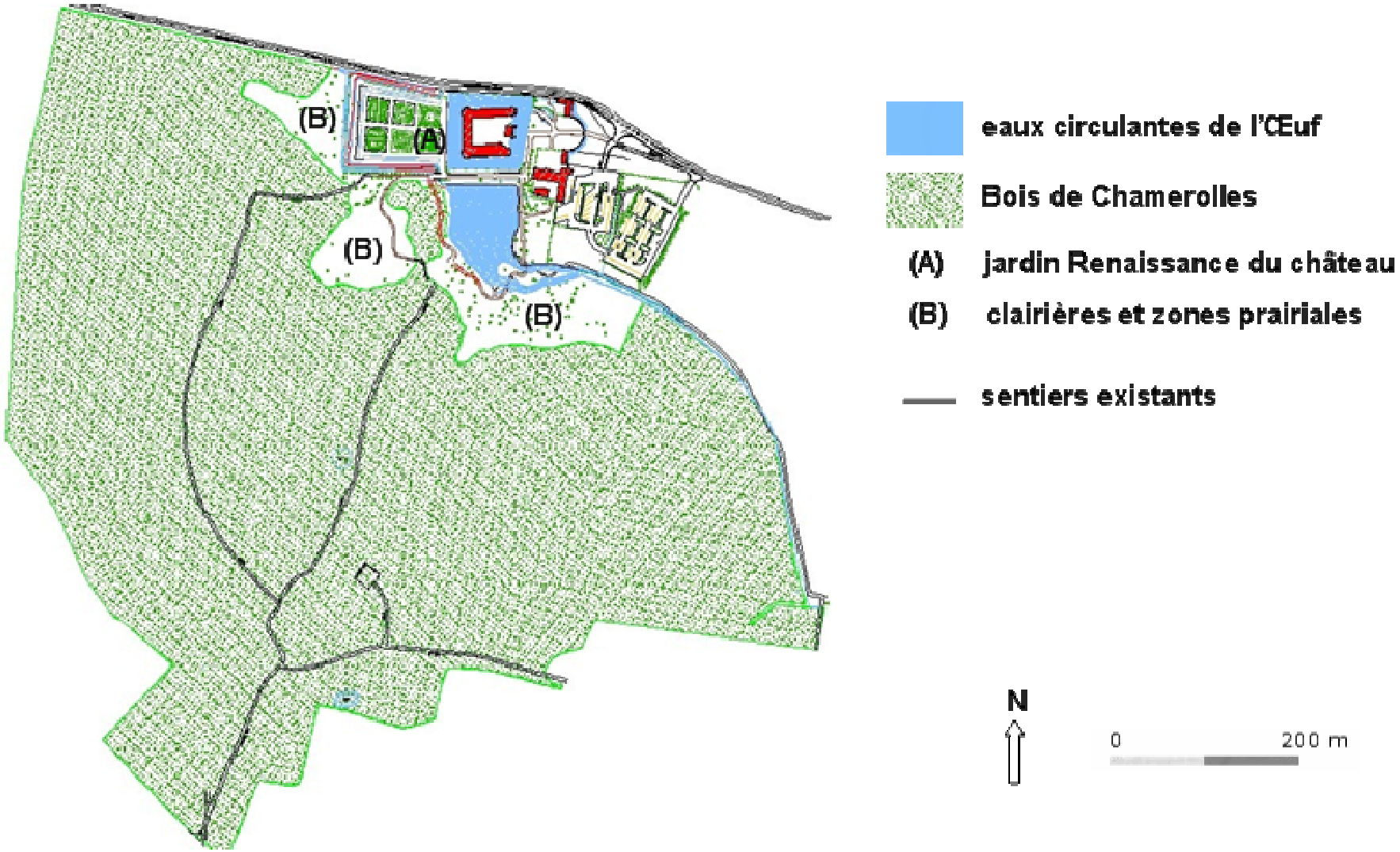

Figure 13: état actuel du site de Chamerolles

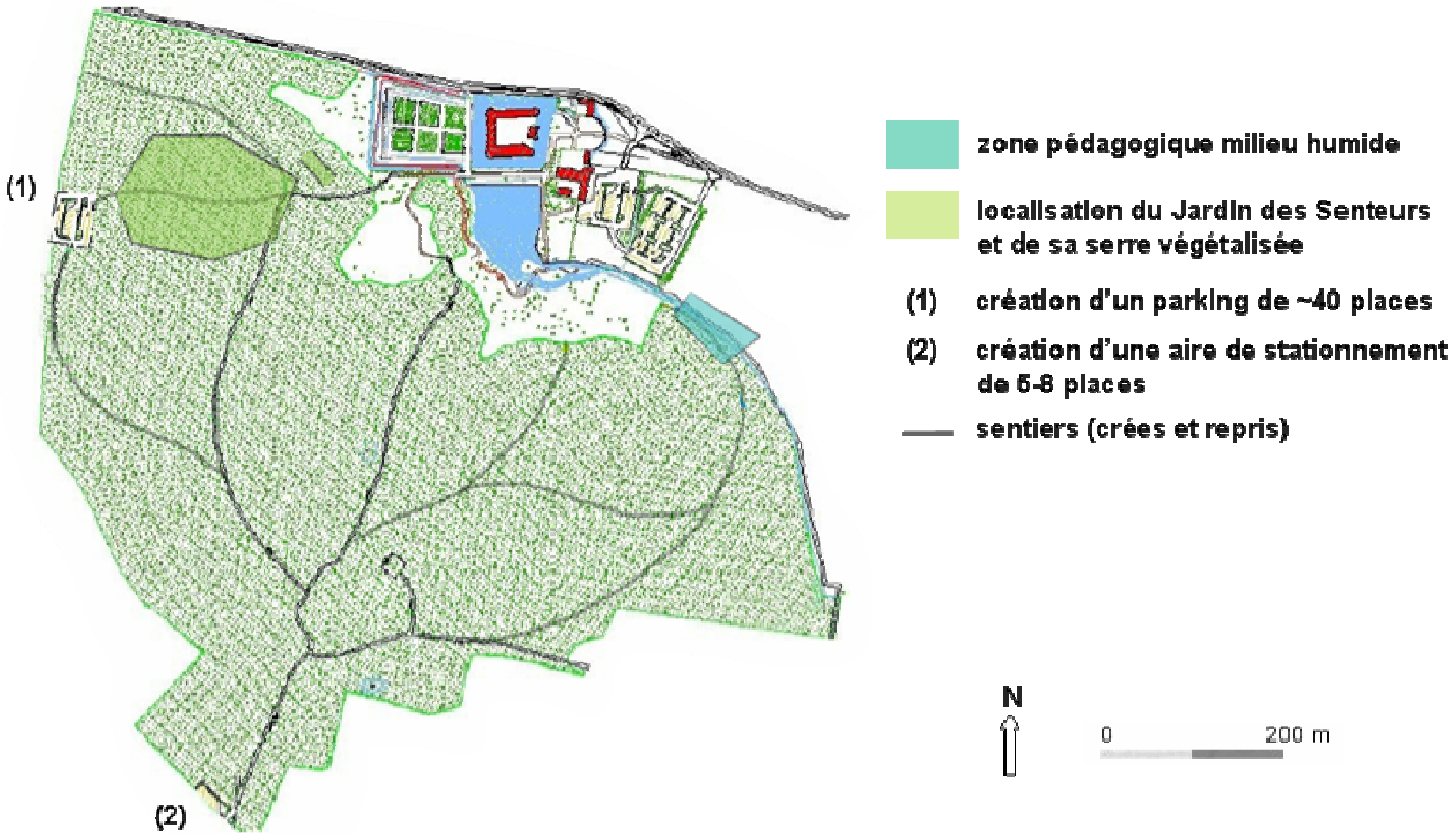

Figure 14: état potentiel après mise en place des aménagements proposés

Conclusion

Le château de Chamerolles a bénéficié entre 1987 et 1992 d'importants travaux qui ont permis son ouverture au public. Il a été ici question de proposer une seconde vague de travaux pour assurer l'ouverture du Bois de Chamerolles, milieu forestier attenant au parc du Château et dont l'accès au public n'avait pas encore été pensé.
Dès sa conception, il a été décidé de thématiser Chamerolles sur le parfum. Ce thème a été conservé et repris dans les aménagements proposés via la création d'un espace transitoire, dédiée et à l'accueil du public en milieu forestier et à sa soif de découvertes : le Jardin des Senteurs. Véritable invitation à la flânerie et à l'émerveillement des sens, ce jardin introduira et la Promenade des Parfums proposée par le musée du Château de Chamerolles, et le Parc Départemental, voué à la découverte de la diversité faunistique et floristique de cette lisière entre la Beauce et la Forêt d'Orléans.

Si le château de Chamerolles ne disposait jusque là que d'un rayonnement restreint, la création du Parc Départemental de Chamerolles lui offrira un véritable écrin. Ainsi, nous aurons veillé à l'augmentation de l'offre de loisirs culturels du Loiret, et nous pouvons nous attendre à une reprise de la fréquentation du site.

Habitant le Loiret depuis des années, j'ai su apprécier la découverte d'une de ses nombreuses facettes à travers l'étude de ses espaces naturels sensibles. J'ai aussi pu découvrir la profession de chargés de missions et le fonctionnement de la Collectivité Territoriale qu'est le Département.

J'ai été amené à prendre contact avec des nombreuses personnes ce qui est, bien entendu, toujours très enrichissant d'un point de vue personnel, mais qui a aussi été pour moi, et dans le cadre de ce projet individuel, très enrichissant d'un point de vue professionnel puisque c'est avec le projet de travailler pour une Collectivité que j'ai choisi ce sujet.

Bibliographie

DEBRUS, Marie-Hélène – Rapport de stage ASGE – *Espaces Naturels Sensibles dans le Loiret : zones de préemptions et éléments pour une politique départementale* – 2005

DUBREUIL C. 2006 - *Une expérience de développement durable : La gestion harmonique dans les parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis, de 1990 à 2005*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 144 p.

DROGUET, Vincent. *Chamerolles*. Orléans : Conseil général du Loiret et Les Editions Spirales, 1992. p.9-47.

GUERIN, Louis, RAUNET, Jacques. *Chamerolles : d'un seigneur à l'autre*. Pithiviers : Courrier du Loiret avec le concours du Conseil Général du Loiret, 1987. 144p.

Revue Juridique de l'Environnement *« Biodiversité et évolution du droit de la protection de la nature : réflexion prospective »* – Société française pour le droit de l'environnement – 2008

DONADIEU, Pierre. *Le devenir de l'Agriculture et des boisements autour des villes européennes*, 12ème entretien de Jacques Cartier, Les Espaces Naturels Périurbains, 1999.

ATEN (atelier technique des espaces naturels) (espaces-naturels.fr)

Annexe

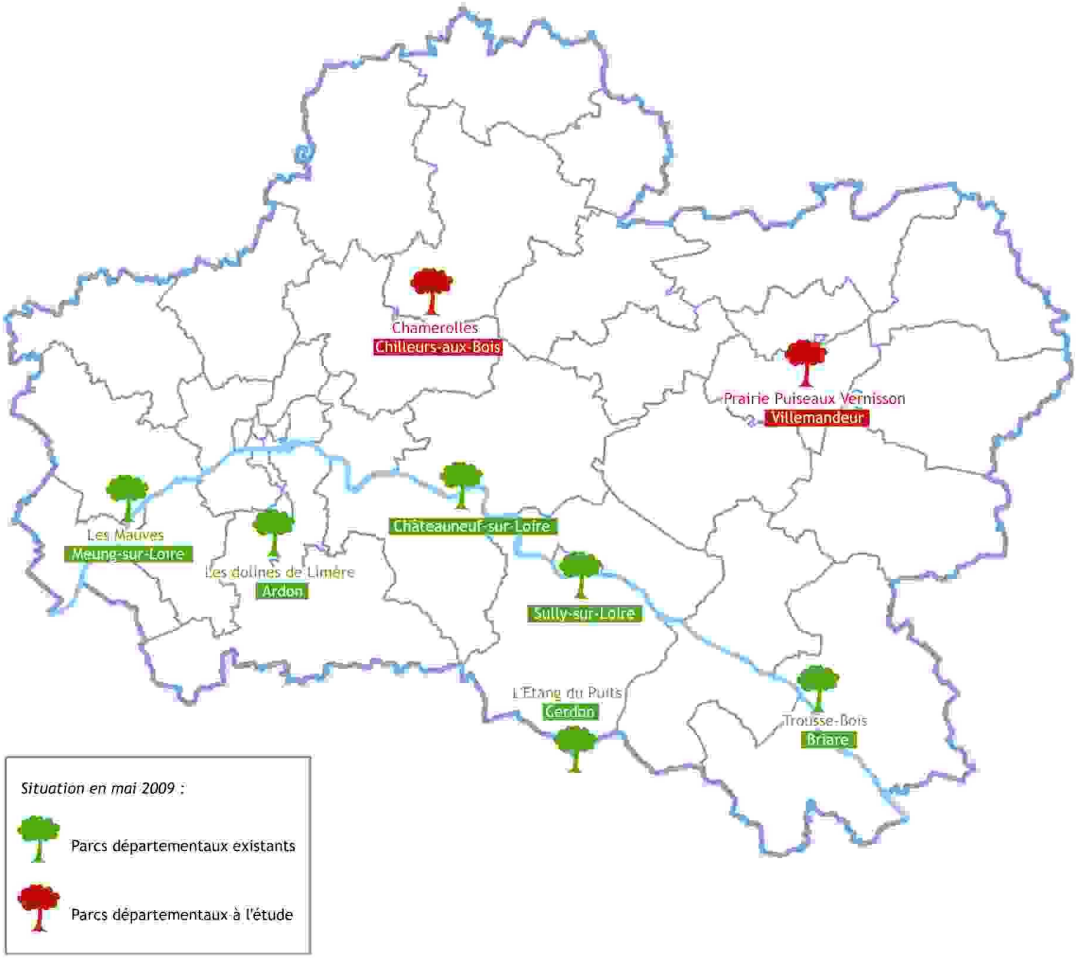

A noter que sur cette carte de 2009, le Parc de Villemandeur est présenté comme à l'étude. Il a été inauguré en avril de cette année (2011).

Annexe 1 : localisation des parcs départementaux du Loiret (45)

Table des matières

Avertissement 2

Remerciements 4

Sommaire 6

Introduction 8

Première Partie : Diagnostic **10**

Introduction 14

Table des figures 14

I. Situation géographique 16

II. Historique 18

III. Les bois de Chamerolles et leur environnement 21

A. Le climat local 21

B. Les sols 22

C. La zone humide de l'Œuf 23

D. Le recensement faunistique 25

E. Le patrimoine végétal actuel 25

1) Les strates basses 26

2) La strate arborée 26

3) Evolution probable des différentes formations végétales 29

IV. Le diagnostic paysager 29

A. Analyse des perceptions visuelles 29

1) externes aux Bois 29

2) à l'intérieur des Bois 29

B. Orientations et principes d'aménagement 30

1) Bois, parc, jardins et château forment un tout 30

2) Les bois et le tracé des chemins 30

V. Eléments de programme 30

Deuxième Partie : Propositions d'aménagement 32

Introduction 36

Table des illustrations 36

I. Phase 1 : le gros œuvre : mobiliers et immobiliers 38

A. Installation d'une clôture 38

B. Création de sentiers pédestres 39

C. Création d'un chemin pour promenade en calèche 40

D. Pose de panneaux d'accueil, de pupitres pédagogiques et de panneaux botaniques 40

E. Aménagement d'une aire de pique nique 41

F. Création de parkings pour véhicules à moteur 41

II. Phase 2 : une transition assurée par le Jardin des Senteurs 43

III. Phase 3 : et pour la suite, application d'une gestion harmonique 44

A. La gestion des prairies 44

B. La gestion du milieu humide 45

C. La gestion des bois 45

Conclusion 50

Bibliographie 52

Annexe 54

POLYTECH TOURS
Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
37200 TOURS

CHAUMETTE Robin
Stage de découverte
DA3 - 2011

création d'un parc départemental

valorisation du Bois de Chamerolles

Déjà en 1999, Pierre Donadieu souligne que « la forêt périurbaine a changé d'image. Non seulement elle est vouée aux loisirs, mais elle est perçue par une majorité d'usagers citadins comme une réserve écologique de faune et de flore. La seconde étape de l'urbanification des forêts correspond à leur mutation en parcs publics urbains. Ils ont été équipés pour l'accueil du public par des collectivités qui insistent aujourd'hui davantage qu'hier sur les attributs naturalistes, la faune et la flore notamment. »[1]

Depuis de nombreuses années le Département du Loiret (Région Centre) envisage fortement d'investir ses moyens dans la mise en valeur du site de Chamerolles, notamment via la mise en place d'un Parc Départemental. Le site est localisé à proximité de la ville de Chilleurs-aux-Bois (45095) appartenant au canton, et à l'arrondissement, de Pithiviers, soit à une demi heure au Nord d'Orléans. La population avoisine les 1900 habitants (donnée INSEE 2007).
L'enjeu principal du lieu est l'intégration du château de Chamerolles et de son jardin Renaissance, propriétés du Conseil Général du Loiret depuis 1987, au sein du projet de Parc Départemental.

Le château, datant du 15ème siècle, répond à un plan de forteresse médiévale, présentant de nombreuses tours le distinguant des autres châteaux de la Vallée de la Loire. Cet édifice est à présent voué à l'histoire des senteurs et à l'art des parfums. La proposition d'aménagement reprend cette thématique en assurant une transition entre le Parc Départemental à proprement parler et les jardins du château via un Jardin des senteurs et la création de sentiers, assurant au site suffisamment de perspectives pour lui en garantir sa valorisation.

Espace naturel sensible - Parc Départemental - gestion des espaces naturels et forestiers

Chilleurs-aux-Bois, Loiret (45) - Région Centre

[1] DONADIEU, Pierre. Le devenir de l'Agriculture et des boisements autour des villes européennes, 12ème entretien de Jacques Cartier, Les Espaces Naturels Périurbains, 1999.